



Ressources humaines
*Bilan
de la feuille
de route
2019*

SOMMAIRE

04 Préambule

05 Bilan de la feuille de route Ressources humaines 2019

06 Axe 1 – Garantir la qualité des prestations par l'évolution des pratiques professionnelles

06 Objectif : actualiser les connaissances et les pratiques professionnelles

07 Objectif : essaimer les pratiques

09 Objectif : soutenir les encadrants dans la conception des processus

09 Axe 2 – Améliorer l'attractivité des emplois de l'autonomie

09 Objectif : observer, suivre et anticiper les besoins

11 Objectif : renforcer le nombre de professionnels qualifiés sur le marché du travail

12 Objectif : développer des actions en faveur de la santé au travail

13 Objectif : Soutenir les encadrants dans la conception des processus

Préambule

Le premier plan d'actions Ressources humaines (RH) initié en 2014 faisait suite à un rapport d'études pour l'amélioration de l'attractivité des emplois du secteur médico-social. En prenant appui sur tous les acteurs et parties prenantes, il a permis plusieurs expérimentations et réalisations dans la région Auvergne-Rhône-Alpes (identification des besoins RH face à l'évolution des publics accompagnés, création de référentiels de compétences, promotion de la Validation des acquis de l'expérience (VAE), mise en place de tiers¹ « Qualité de vie au travail » (QVT), etc.).

Des leviers ont été activés par l'ARS et inscrits dans le [Schéma régional de santé](#) (2018-2023).

Pour poursuivre la dynamique et poser les fondations d'un nouveau plan d'actions RH à articuler avec les directives et instructions nationales, **une feuille de route 2019 a été élaborée avec les fédérations, toujours en déclinaison du schéma régional de santé.**

De nombreuses actions concrètes ont été lancées grâce à cette feuille de route, et s'inscrivent au sein de deux axes stratégiques :

- AXE 1 : garantir la qualité des prestations par l'évolution des pratiques professionnelles
- AXE 2 : améliorer l'attractivité des emplois de l'autonomie.

Ces actions s'appuient sur un partenariat régional historique avec la Direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale (DRDJSCS), le Conseil régional, la Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DIRECCTE) et la Caisse d'assurance retraite et de la santé au travail (CARSAT).

De nombreux acteurs ont été associés à l'élaboration et au pilotage des actions, notamment les opérateurs de la formation, plus particulièrement l'OPCO Santé (opérateur de compétences), les intervenants de la formation initiale et continue, les experts et professionnels de terrain.

Pour tout savoir sur les actions de l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes dans le secteur médico-social, consultez le site internet et suivez-nous sur Twitter !

> www.auvergne-rhone-alpes.ars.sante.fr

> twitter.com/ARS_ARA_SANTE

¹ Un cluster est une modalité d'accompagnement collectif de structures, permettant de faire travailler ensemble un groupe restreint de structures sur des temps collectifs



*Bilan de la feuille
de route
Ressources
humaines 2019*

Garantir la qualité des prestations par l'évolution des pratiques professionnelles

1. Objectif : actualiser les connaissances et les pratiques professionnelles

Mesures prévues

- **Adaptation du contenu des formations aux recommandations de bonnes pratiques professionnelles**
- **Élaboration d'un programme d'accompagnement** des pratiques professionnelles dans le champ des Troubles du neuro-développement (TND)

Actions menées et à venir en Auvergne-Rhône-Alpes

- Pilotage d'un plan de formation pour améliorer la qualité des prestations auprès des personnes atteintes de maladies neurodégénératives et pour les soins palliatifs.
- En déclinaison de la stratégie nationale pour l'autisme au sein des TND, **un programme d'accompagnement des pratiques pluriannuel** a été mis en place et sera déployé dès 2020. Il comprend, entre autres, différents plans de formation qui s'adressent en priorité au secteur des adultes, pour les professionnels de « deuxième ligne » (maisons d'accueil spécialisées, foyers d'accueil spécialisés...). Il est piloté en partenariat avec les Centres ressources autisme (CRA) et l'OPCO Santé. Il associe l'Association nationale pour la formation permanente du personnel hospitalier (ANFH) et le Centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT).

800 000 €

DE FINANCEMENT
POUR LE PROGRAMME
D'ACCOMPAGNEMENT
DES PRATIQUES



Mesure prévue

Former et décloisonner les pratiques professionnelles dans le champ des TND en s'inscrivant dans la mission « [Une réponse accompagnée pour tous](#) » et [la stratégie nationale pour l'autisme](#).

Actions menées et à venir en Auvergne-Rhône-Alpes

- Expérimentation de formations croisées par l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes en 2019 puis déploiement sur trois ans.
- Financé par l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes dans le cadre du schéma régional de santé 2018-2023, **le projet START (ou Service territorial d'accès à des ressources transdisciplinaires)** a permis en 2019 l'organisation de 6 sessions de 8 modules de formation, pour un total de 132 professionnels formés dans la région.

Les bénéficiaires prioritaires sont des Plateformes de coordination et d'orientation (PCO), des Pôles de compétences et de prestations externalisées (PCPE) et des Centres médico-psycho-pédagogiques (CMPP).

Le projet est piloté par « DéfiSciences » et cofinancé par la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA) et l'ARS Île-de-France.

> [En savoir plus](#)

480 000 €
POUR LE PROJET START



2. Objectif : essayer les pratiques

Mesure prévue

Formation à la réhabilitation psychosociale

Accompagnement dans la mise en œuvre des pratiques de rétablissement dans les Services d'accompagnement médico-social pour adultes handicapés (SAMSAH).

Action menée et à venir en Auvergne-Rhône-Alpes

Dans le cadre de la création de 300 nouvelles places de SAMSAH, des financements ont été versés au [centre ressource réhabilitation psychosociale de Lyon](#), dirigé par le Professeur Franck, pour former les professionnels et développer leurs compétences relatives au rétablissement.

Mesure prévue

Développer l'école inclusive grâce aux formations croisées, en renforçant le partenariat entre les établissements scolaires et les établissements et services médico-sociaux.

Action menée et à venir en Auvergne-Rhône-Alpes

Les sessions de formations pour l'école inclusive ont démarré en 2019 avec un objectif de 70 sessions d'ici 2022. Elles permettent d'impulser les concepts d'éducation inclusive auprès des professionnels et de faire évoluer les pratiques.

16

FORMATIONS CROISÉES
EXPÉRIMENTÉES
EN 2019

20

FORMATIONS CROISÉES
DÉPLOYÉES
CHAQUE ANNÉE

480 000 €

FINANCÉS PAR L'ARS
EN COMPLÉMENT
DU FINANCEMENT
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE



À consulter

> [Plaquette de présentation](#)



Mesure prévue

Faire évoluer les Instituts thérapeutiques éducatifs et pédagogiques (ITEP) en dispositifs (DITEP) et donner une réponse adaptée aux besoins évolutifs des jeunes concernés et décloisonner les accompagnements.

Action menée et à venir en Auvergne-Rhône-Alpes

Les DITEP ont bénéficié d'une évaluation positive

En 2018, [un rapport des inspections générales](#) invite à l'extension de ce type de fonctionnement à l'ensemble du secteur de l'enfance en situation de handicap.

3. Objectif : soutenir les encadrants dans la conception des processus

Mesure prévue

Modélisation d'une formation-action dans une logique de parcours suite à la publication de deux [référentiels métiers](#), et dans l'objectif d'évoluer vers un découplage et un système tourné vers le parcours du patient.

Action menée et à venir en Auvergne-Rhône-Alpes

En partenariat avec l'OPCO Santé, un réseau d'experts en sciences de gestion a été installé pour dispenser des modules de formation-actions au sein des Établissements et service médico-sociaux (ESMS). Un kit de formation, d'ores et déjà réalisé, comprend une phase diagnostic et une phase d'accompagnement-formation. Il sera déployé auprès de 4 structures dans chaque département dans les 2 ans à venir. 24 établissements seront accompagnés en 2020.



À consulter

> [La plaquette de présentation « Formation-action »](#)



700 000 €

**CO-FINANCEMENT
ARS ET OPCO SANTÉ**

Mesure prévue

Contractualisation : intégration des objectifs liés aux ressources humaines dans les Contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens (CPOM).

Action menée et à venir en Auvergne-Rhône-Alpes

Tous les CPOM intègrent désormais des objectifs RH.



À consulter

> Rubrique dédiée sur notre site internet [Contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens \(CPOM\)](#)

Mesure prévue

Sensibilisation des instituts de formation initiale du travail social

Action menée et à venir en Auvergne-Rhône-Alpes

Les organismes de formation ont été reçus par l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes lors d'un séminaire le 11 janvier 2019. Ils ont reçu une sensibilisation aux thématiques d'inclusion, des troubles du spectre autistique et du neuro-développement, ainsi qu'une présentation [du schéma régional de santé](#).

Améliorer l'attractivité des emplois de l'autonomie

L'amélioration de l'attractivité des emplois du secteur médico-social est un enjeu actuel majeur.

Elle constitue la [première priorité du rapport Libault](#) publié suite à la concertation sur le grand âge et l'autonomie et fait également l'objet d'un [plan de mobilisation national, publié en octobre 2019 par Myriam El Khomri](#).

Plusieurs mesures y sont annoncées, notamment **l'adaptation du nombre de professionnels aux besoins de demain (18 500 postes supplémentaires d'ici 2024), le décloisonnement entre les métiers, la fluidification et la simplification du parcours, la valorisation et la reconnaissance des compétences, l'amélioration de la qualité de vie au travail, la refonte des conventions collectives ou encore la mise en place de plateformes départementales mobilisant les acteurs locaux autour des métiers du grand âge.**

L'ARS Auvergne-Rhône-Alpes poursuit, au niveau régional, la mise en place d'actions dans cette même optique.

1. Objectif : observer, suivre et anticiper les besoins

Mesure prévue

Estimation des besoins en emploi à l'horizon 2050.

L'estimation s'avère nécessaire pour apporter des réponses au plus près des besoins en emploi dans les années à venir.

Action menée et à venir en Auvergne-Rhône-Alpes

L'INSEE, en partenariat avec l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes, a publié en novembre 2019 une étude sur l'évolution 2015-2020 du nombre de seniors dans la région.

Cette étude permet d'obtenir une projection des besoins en emploi pour accompagner ces seniors dans les années à venir.

> [Consultez l'étude](#)

X 2

C'EST L'AUGMENTATION ESTIMÉE DU NOMBRE DE SENIORS DÉPENDANTS ENTRE 2015 ET 2050.

Mesure prévue

Partenariat avec le Conseil régional et appui pour la réalisation d'enquêtes sur les métiers et leur attractivité

Action menée et à venir en Auvergne-Rhône-Alpes

Publication en octobre 2019 [de l'étude sur l'insertion de 11 métiers sanitaires ainsi que des sages-femmes,](#)

[et de 6 métiers sociaux,](#) financée par le Conseil régional,

en partenariat avec la DRDJSCS et l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes.

Une enquête sur l'attractivité des métiers est en préparation pour 2020.

2. Objectif : renforcer le nombre de professionnels qualifiés sur le marché du travail

Mesure prévue

Déploiement d'un projet collectif pour accompagner la **Validation des acquis de l'expérience (VAE)** pour les métiers d'Aides-soignants diplômés (ASD) et d'Accompagnant éducatifs et sociaux (AES)

Ce projet est piloté par l'Association Auvergne-Rhône-Alpes pour la VAE du travail social et de la santé (AVAETSS).

Actions menées et à venir en Auvergne-Rhône-Alpes

Cette démarche, expérimentée en 2015, fait l'objet d'une 3^e vague de déploiement. Elle est co-financée par l'ARS, le Conseil régional, la DIRECCTE et la DRDJSCS, les OPCO, l'ANFH et le CNFPT. Le projet a vocation à qualifier et fidéliser un nombre croissant de professionnels par la VAE. Lors de la précédente vague, 126 professionnels ont pu bénéficier du dispositif (concernant 52 EHPAD sur 3 départements). **En 2019, le projet VAE a été déployé à nouveau sur 5 départements avec un objectif de 220 diplômés.** L'ARS a cofinancé la mise en œuvre de ce projet à hauteur de 80 %, pour un montant de 520 000 € en 2019.



À consulter

> [Contribuer au renforcement du nombre de professionnels qualifiés](#)
(site internet de l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes)

Mesure prévue

Mise en place de la présence **d'infirmiers la nuit en EHPAD** pour renforcer les équipes et éviter les hospitalisations inappropriées des résidents en urgence.

Actions menées et à venir en Auvergne-Rhône-Alpes

Les appels à candidatures lancés par l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes en 2018 et 2019 ont permis de financer 32 dispositifs d'infirmiers de nuit. Ils couvrent 217 EHPAD et plus de 17 000 places d'hébergement permanent, soit plus de 22 % des places de la région.

Toutefois, bien que l'équité de répartition territoriale ait été prise en compte en 2019 lors de la sélection des candidatures, il demeure de fortes disparités interdépartementales qui seront à résorber lors de la prochaine campagne de financement.

32

DISPOSITIFS FINANCÉS

217

EHPAD COUVERTS

17 000

PLACES
D'HÉBERGEMENTS
CONCERNÉES

3. Objectif : développer des actions en faveur de la santé au travail

Mesure prévue

Application de l'instruction du 17 juillet 2018 relative à la mise en œuvre d'une stratégie de promotion de la Qualité de vie au travail (QVT),

notamment :

- prévention des troubles musculo-squelettiques et des risques psychosociaux ;
- financement d'équipement dans les établissements pour la mobilisation des usagers et l'adaptation du poste de travail.

Actions menées et à venir en Auvergne-Rhône-Alpes

- Un plan d'accompagnement et de diagnostic a été engagé auprès de 62 EHPAD.
- Un soutien en faveur de l'équipement pour la mobilisation de l'usager et l'adaptation du poste de travail est aussi mis en place (avec en priorité le financement de rails plafonniers). En 2019, cela a représenté un montant de 1,7 millions d'euros.

Mesure prévue

Accompagnement des établissements à la mise en œuvre de la QVT.

Actions menées et à venir en Auvergne-Rhône-Alpes

Installation de 3 clusters QVT avec l'appui de l'Association régionale pour l'amélioration des conditions de travail (ARACT), comme prévu dans l'instruction de la Direction générale de la cohésion sociale (DGCS) du 17 juillet 2018.

23 établissements sont accompagnés sur 2 ans (état des lieux et priorisation des actions adaptées aux problématiques de chaque structure), avec un focus sur l'attractivité des métiers.



À consulter

> [La plaquette de présentation](#)



Mesures prévues

- Formation des équipes et des encadrants aux démarches QVT
- Intégration de la démarche QVT dans les CPOM

Actions menées et à venir en Auvergne-Rhône-Alpes

Un appel à manifestation d'intérêt partenarial via l'OPCO Santé sera lancé en 2020.

4. Objectif : soutenir les encadrants dans la conception des processus

Mesure prévue

Valorisation des métiers du médico-social auprès des demandeurs d'emploi

Actions menées et à venir en Auvergne-Rhône-Alpes

Participation à la réalisation d'un film « immersif » (à 360°) piloté et financé par Pôle Emploi et la DIRECCTE pour faire découvrir les métiers en tension grâce à la réalité virtuelle. Le film présente aux demandeurs d'emploi les métiers d'Aides-soignants diplômés (ASD) et d'Accompagnant éducatifs et sociaux (AES).

> [Visionnez le film sur le site internet « Immersion métiers »](#)



Mesure prévue

Appui des dirigeants et cadres des ESMS dans leur pratique des ressources humaines.

Création et promotion de l'Outil-Guide « Pour une démarche d'analyse de la barométrie RH »

Actions menées et à venir en Auvergne-Rhône-Alpes

L'outil-guide a été intégré au kit mis à disposition des structures pour réaliser le diagnostic en amont de la signature des CPOM. Il est à disposition [sur le site internet de l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes](#) et a été téléchargé plus de 2 000 fois depuis sa mise en ligne.

Mesure prévue

Développement des outils de télémédecine en EHPAD, notamment la téléconsultation et la téléexpertise.

Actions menées et à venir en Auvergne-Rhône-Alpes

Un appel à projets a été publié en avril 2019 et a permis de débiter l'accompagnement pour 205 ESMS.

Pour en savoir plus sur la télémédecine :
> [consultez l'article sur le site internet de l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes](#)

Mesure prévue

Sensibilisation des établissements à la Gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (GPEC) qui permet d'estimer les besoins en emploi de l'établissement.

Actions menées et à venir en Auvergne-Rhône-Alpes

Des objectifs ont été intégrés en ce sens dans les CPOM afin d'inciter les établissements à formaliser une GPEC pour mieux accompagner et anticiper les besoins en emplois.



AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ
AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

04 72 34 74 00

241 rue Garibaldi

CS93383 - 69418 Lyon cedex 03

www.auvergne-rhone-alpes.ars.sante.fr

 @ARS_ARA_SANTE